

VENT D'OUEST

PRIX : 1,50 F.

Supplément au N°116 mai 1980

Directeur de la Publication J.C. Olivier
C.P. N° 48.118

SPECIAL LOIRE ATLANTIQUE

NOTIS : ça nous concerne !

17 marins occupent leur bateau, le NOTIS, amarré au quai des Antilles, avec 3 à 4 000 tonnes de tourteau de coton à bord. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas été payés, les uns depuis 4-5 mois, les autres depuis plus d'un an. Leur armateur, Chatzichristos, leur doit selon la convention collective des marins grecs, entre 750 000 F. et 800 000 F..

Ils occupent leur bateau, et refusent le déchargement de la marchandise, tant qu'ils ne seront pas payés. Quitter le bateau et par conséquent se disperser dans différents ports du monde pour retrouver du travail, ce serait à coup sûr, ne jamais être payés.



UNE HISTOIRE DE PLUS EN PLUS FREQUENTE

L'équipage actuel a été constitué il y a près de 5 mois à Abidjan. Le cargo : un rafiot en très mauvais état : il a mis 42 jours pour venir d'Abidjan à St Nazaire (contre 15 jours pour un bateau "normal"). Les motifs du retard : pannes successives, le feu dans la machinerie, pas d'argent pour acquérir du fuel etc... Les marins 6 grecs, 2 latino américains, 9 noirs, ont terminé le périple après avoir bouffé les rations de sauvetage.

Entre temps, l'armateur se déclare insolvable. Le Port Autonome refuse l'entrée du bateau. Il reste 10 jours en rade de St Nazaire ; les marins n'ont plus rien à bouffer, et le bateau risque plusieurs fois d'être abordé par d'autres navires. Finalement sur la pression du syndicat des marins, le Notis est accepté au port de Nantes, quai des Antilles (ça fait penser à la période coloniale !).

Ce n'est pas la première fois que des marins connaissent de telles conditions de vie, ou de telles difficultés pour se faire payer : c'est fréquent, surtout avec les pavillons de complaisance. Le développement du commerce international prend de l'essor avec la nouvelle division internationale du travail : textiles et habillement du sud-est asiatique, soja, coton, arachide, légumes, viande d'Afrique ou

d'Amérique du sud, il faut transporter plus et à moindre coût possible.

Tout ça se fait sur l'exploitation sans limite des travailleurs de ces pays : non seulement ceux restés là-bas pour produire, mais aussi ceux devenus dockers, marins etc... Sur les bateaux, l'échelle des salaires est fonction de la couleur. Du haut vers le bas : le blanc, l'asiatique, l'arabe, le noir. Des salaires à 250 F / mois comme pour le Norway (ancien France) sont monnaie courante.

Tout particulièrement sur les pavillons de complaisance, les conditions de sécurité ne sont pas respectées (équipage de peu nombre, sous-qualifié, navire ne répondant pas pour la coque, les moteurs, les équipements, aux conditions minimum etc...). 50 % du tonnage mondial est transporté sous pavillon de complaisance.

ÇA NOUS CONCERNE DIRECTEMENT

Tout ça pour faire venir du tourteau de coton à 1 F. le kg disponible au port de Nantes : 1 100 T. pour la COLARENA. A des prix très avantageux disait-elle aux éleveurs. On la comprend ! Bien sûr, elle ne veut pas savoir dans quelles conditions ce tourteau arrive si peu cher ! Son représentant dans cette affaire

ayant même déclaré que le bateau n'aurait jamais dû entrer au port de Nantes et que si le Notis s'était fait aborder et couler, c'était pas son affaire et qu' "on aurait bien sauvé la majorité des marins"... La vie d'un homme (noir de surcroît) - ce sont eux qui sont au fond - ça ne compte pas...

En fait, la COLARENA, comme les autres entreprises qui ont recours aux importations, n'ignorent absolument pas tout cela. En négociant le prix et les délais de livraison, elle sait quel type de bateau va faire le transport !

Les problèmes que nous avons soulevés lors de notre journée "Paysans du Monde" (le 22 mars dernier) se vivent à notre porte et nous concernent directement : l'agro-alimentaire veut bénéficier des meilleurs prix mondiaux. Aujourd'hui, c'est du tourteau pour "améliorer et servir la productivité agricole", demain, ce sera le mouton, le boeuf etc..

Si ces firmes offrent aux paysans ou aux consommateurs des produits importés moins chers, c'est pas par bonté pour eux, c'est pour continuer de les exploiter ou de leur extorquer de la plus-value sur leur travail par ailleurs.

Ces pratiques-là, cette "charité" impérialiste qui nous enchaîne, nous aussi nous devons la dénoncer en soutenant les marins du Notis.

LES P.T. SOUTIENNENT LES MARINS DU NOTIS

Les marins du Notis devront sans doute occuper leur bateau plusieurs mois, le temps que l'imbroglie juridique se dénoue pour qu'ils touchent, à eux tous, leurs 75 millions de salaire. Le syndicat C.G.T. des marins a fait saisir le bateau et sa cargaison. En attendant, il faut que les marins vivent. Un collectif de

solidarité, ouvert à toutes les organisations syndicales, familiales et humanitaires est en cours de constitution.

Pour notre part, nous avons fait les propositions suivantes :

- étendre la solidarité financière en milieu rural, y participer nous-mêmes et le susciter autour de nous ;
- fournir à prix coutants des produits agricoles (lait, viande, oeufs, fruits, légumes etc...)

C'est commencé depuis le 10 mai ; - selon le souhait des marins, les accueillir en milieu rural, pour qu'ils se changent les idées d'une occupation, nuit et jour, de leur bateau.

Dès maintenant, envoyez votre contribution financière au compte bancaire n° 028 90 208 Westminster International Bank NANTES avec la mention "pour les marins du Notis".

paysanne : quelle place ?

Une trentaine de femmes du canton de Savenay se sont retrouvées. Chacune a exposé sa situation sur l'exploitation, les difficultés rencontrées et pour certaines ce qu'elles envisageaient pour l'avenir.

Nous avons fait deux réunions ; à la première toutes les tranches d'âge étaient représentées, à la seconde une majorité de jeunes. Nous avons constaté une difficulté pour les jeunes de se libérer et nous avons organisé une garderie.

Un montage sur l'évolution de l'agriculture nous a permis d'analyser notre situation.

Si pour celles de la génération précédente l'évolution a été positive : on bénéficie d'un plus grand confort à la maison : service d'eau, machine à laver le linge, qui facilite le travail ménager, la nature du travail sur l'exploitation a changé : d'un travail manuel on est passé à un travail mécanisé (on traite plus de vaches mais on ne met pas plus de temps). Mais, pour quel salaire, et quelle qualité de vie ?

A cause de cette mécanisation, de la productivité, de la compétitivité, de la compétence technique, n'allons-nous pas être les premières victimes et perdre un peu de notre part de décision dans la marche de l'exploitation ? Nous nous sommes peut-être trop facilement attribuées des tâches de second rôle le plus souvent.

Nous assurons la traite sans avoir de formation suffisante ni le temps de suivre le troupeau tant en alimentation qu'en soins. En ce qui concerne la comptabilité, nous avons un rôle de premier plan et pour certaines elles se contentent de comptabiliser ce que les hommes ont décidé. Nous nous retrouvons c'est vrai, dans une maison mieux aménagée mais avec plus ou moins un rôle de femme, de mère au foyer, assurant presque totalement les affaires du ménage et l'éducation des enfants.

Les jeunes sembleraient vouloir vivre un statut différent sur l'exploitation et un partage plus équitable au niveau du foyer et des enfants. Pour concilier notre rôle d'agricultrice et de mère au foyer ne faudrait-il pas réaménager les temps des travaux du mari et de la femme sur l'exploitation : exemple : pourquoi la femme ne prendrait-elle pas la responsabilité de la traite et du suivi pendant que le mari s'occuperait des enfants ?

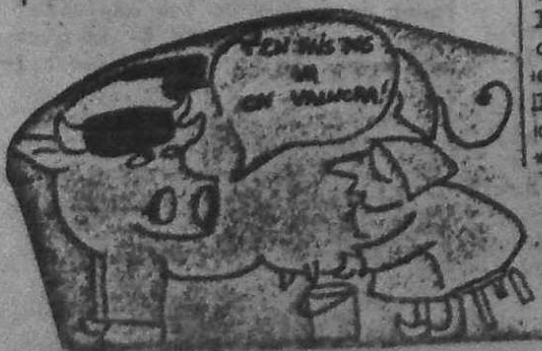


Ces rencontres ont répondu à des besoins d'échange entre femmes de même profession et nous ont permis de mieux nous situer et de participer à tous les niveaux pour être reconnues comme travailleuses : ex. en cas de maladie ou d'invalidité de la femme, ne pourrait-elle pas être prise en charge par la mutuelle d'entraide au même titre que son mari ; c'est pourquoi nous avons soumis un projet d'adhésion à cette mutuelle.

Pour continuer notre réflexion nous projetons un voyage de formation-détente : visite de petits élevages, témoignages de femmes responsables de leur exploitation, de travailleuses d'usine pour la découverte d'un autre milieu.

L'hiver prochain, nous pensons étudier de plus près le statut d'agricultrice que nous avons déjà un peu effleuré. Il nous paraissait assez flou pour l'instant et ne pouvant nous apporter que des inconvénients, en particulier au niveau des cotisations.

- des agricultrices du canton de Savenay -



LE NON SENS PRÈS DE CHEZ NOUS :

Le syndicat Paysans Travailleurs de Loire Atlantique a rencontré la Caisse Régionale de Crédit Agricole le 16 mai dernier... pour poser un certain nombre de revendications en matière de financement. Les éléments majeurs de cette rencontre, c'est que le C.A. reconnaît que très prochainement, il se prépare à des liquidations nombreuses de paysans en grosse difficulté financière.

Nous demandons :

1°) L'information aux organisations syndicales, de la panoplie complète des possibilités de prêts prévues par la C.R. A.

2°) Installation des jeunes : deux points complémentaires de ce que nous avons déjà formulé :

- pour l'avenir, la dotation à l'installation, remboursable à la cessation d'activité ;
- un différé d'amortissement pour les jeunes en cours d'installation : deux ans minimum, et modulable selon les productions et les situations.

Nous avons souligné que les bonifications d'intérêts pouvaient être financées, à défaut de la contribution de l'Etat, par le Crédit Agricole lui-même (sur ses fonds propres vu ses énormes bénéfices) ou même par le fonds de garantie.

3°) Paysans en difficulté nous revendiquons, quelle que soit la gravité financière de la situation ("plaie d'argent n'est pas mortelle") :

- le maintien en place jusqu'à la retraite ;
- un prélèvement familial minimum ;
- l'adaptation du financement ou du non remboursement des prêts, à la satisfaction des exigences ci-dessus.

Sur tous ces points, nous reviendrons dans un prochain numéro, sur ces aspects complexes dans leurs applications.

Et également :

- le non retrait du chéquier, c'est à dire que des dépassements soient autorisés ;
- la concertation des divers créanciers entre eux avec la ou les organisations syndicales qui soutiennent ;
- la représentation syndicale.
- l'assurance invalidité devrait intervenir à partir de 50 % d'invalidité.

4°) Pour les maraichers :

- prise en charge par l'Etat des annuités J.A., prêts d'équipements et prêts calamités 1977 consentis après les inondations dans la vallée de la Loire. ;
- soutien à la trésorerie par des prêts à 4,5 % sur 7 ans ;



- prêts de consolidation pour exploitants en très grosse difficulté à 4,5 % sur 12 ans ou plus.

Le sous-directeur, de Lagirodet, a déclaré que dans toutes la mesure du possible, les prêts de consolidation se faisaient à taux bonifiés.

5°) Nous avons revendiqué l'octroi de bonifications d'intérêts par l'Etat (qui intervient dans tous les secteurs de l'économie) mais, au niveau du Crédit, avec une répartition de ces bonifications en fonction de ceux qui en ont le plus besoins (jeunes sans auto-financement, paysans en situation difficile etc...).

la promotion sociale

La "promotion sociale" fut le moyen, depuis une vingtaine d'années, d'organiser en douceur l'exode rural. Et puis, il fallait des techniciens polyvalents, proches du milieu paysan et continuant de se former sur le tas.

Aujourd'hui, les firmes et organisations économiques n'en veulent plus : plus leurs techniciens sont "éloignés" du milieu paysan, plus ils seront fidèles aux objectifs des firmes qui les emploient. C'est vrai, y compris pour le Crédit Agricole. Pas étonnant que le Ministère de l'Agriculture réduise les crédits pour cette formation professionnelle, dont le principal objectif devient... une formation complémentaire pour les futurs paysans.

Pour les travailleurs issus du milieu rural, il existe un moyen de formation qu'on appelle : la promotion sociale. Celle-ci consiste à former des gens désireux de sortir de l'agriculture ou de s'y perfectionner. Cette formation rémunérée lie les stages pratiques et les cours. Les personnes profitant de cette formation n'ont pu recevoir une scolarité pour différentes raisons :

- . situation modeste des parents
- . mauvaise orientation ;
- . choix d'une autre formation
- . problèmes de santé etc...

Depuis juillet 1979, la rémunération des stages et cours est à 100 % du SMIC en date d'entrée en formation. Cette rémunération n'est pas réévaluée en cours de formation.

Actuellement le Ministère de l'Agriculture veut diminuer la rémunération des stages pratiques de 100 % à 30 % du SMIC, ou en réduisant la formation d'environ 500 heures (cette réduction entraînera une intensification du travail d'où une plus grande sélection des stagiaires).

Déjà en juillet 1979, des mesures de réduction de 10 % des effectifs ont été appliquées. Cette réduction concerne entre autres, les centres

de Montaigu (C.F.T.A. : centre de formation de techniciens agricoles) et Nantes (centre préparatoire aux formations professionnelles).

Ces mesures entraveront la formation des gens qui veulent rester paysans. En effet à l'heure actuelle, pour bénéficier de la prise en charge de scolarité, il faut s'engager à quitter l'agriculture pendant cinq ans : être mutant.

D'autre part, les gens mariés ou chargés de famille ne pourront plus suivre cette formation pour des raisons financières. On en arrive à la situation où les centres qui veulent survivre économiquement ne devront accueillir que les

mutants, leur permettant d'obtenir des subventions supplémentaires.

Derrrière tout cela, le Ministère de l'Agriculture veut imposer des stages courts et uniquement techniques au détriment de stages de formation et d'ouverture. C'est pour ces raisons, qu'à l'occasion du salon de l'agriculture, les stagiaires se sont retrouvés pour manifester leur désaccord auprès des différentes organismes agricoles (C.N.A.S.E.A., ministère de l'Agriculture).

- Un groupe de stagiaires du CFPF de Nantes et du CFTA de Montaigu -

du côté des firmes : ça va, merci !

Les paysans manifestent, sont en colère, bref leur revenu baissé, nombreux d'entre nous vont se faire éliminer, étrangler de dettes, au Crédit Agricole notamment.

Mais du côté des firmes, ça va... y compris "nos" coopératives.

La COLARENA, en 1979, améliore très nettement ses résultats d'exercice. Et elle ne s'inquiète pas trop de l'avenir puisqu'elle s'oriente vers de des produits à (plus) haute valeur ajoutée : lait U.H.T., (longue conservation) et aliments veaux ; qu'en sera-t-il pour les producteurs de veaux de boucherie ?

Tout cela lui a permis d'affecter une partie de ses résultats à des ristournes aux producteurs dont ont été pénalisés les petits livreurs (c'est ça le mutualisme moderne !).

Mais la plupart des coopérateurs n'auront vu qu'une petite partie de la ristourne : le reste s'est transformé en capital social, c'est à dire est resté à l'entreprise.

LA CANA RACHETE CHIRON VIANDES DE CHOLET

La CANA d'Ancenis et Boca-viande viennent de racheter conjointement Chiron-viandes de Cholet. Pour Chiron cette issue n'est pas surprenante après l'incendie de ses abattoirs et ateliers de découpe et aussi après, dit-on des difficultés sur l'Italie ; tout ça il y a quelques mois. Et puis Chiron avait beaucoup investi dans le traitement de la viande hachée etc...

Côté coopérative, c'est beaucoup plus important.

D'abord une précision : dans les actions de Bocaviande il y a peut-être 20 % de la CANA mais il y a surtout plus de 40 % d'U.L.N. Comment doit-on interpréter cela ?

Ensuite, le contrôle des ateliers Chiron, spécialisés dans la viande hachée, confirme les grandes orientations de la

production de viande que nous décrivions dans V.O. d'avril dernier. La production de viande traditionnelle de qualité est en déclin. Il n'y en a pas besoin pour faire de la viande hachée, surgelée ou réfrigérée. De nouvelles techniques d'attendrissement (stimulation électrique, biochimie etc...) permettent de rajeunir, après sa mort, n'importe quelle vache de réforme.

Aussi, ce sont les firmes laitières - polyvalentes - qui sont les mieux placées pour "controler" cette industrialisation de la chaîne viande (contrôle de l'approvisionnement, structure et réseau commercial des produits laitiers déjà adaptés, capacité financière grâce au capital social des producteurs de lait etc...).

C'est la viande à partir du troupeau laitier : ateliers d'engraissement de vaches de formes implantées, ateliers de jeunes bovins à croissance rapide etc...

Les producteurs de taurillons, charolais - limousins, ont de quoi être inquiets. Ils doivent revendiquer leur garantie de revenu et d'emploi, face aux mutations qui se préparent.

